

HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR	Pour un bien situé en zone très tendue (ABis) : CHATOU - CROISSY SUR SEINE - LE VÉSINET - LE PECQ RUEIL MALMAISON - BOUGIVAL - CARRIÈRES SUR SEINE	Pour un bien situé en zone tendue
Entremise	30% du loyer H.C.	30% du loyer H.C.
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12€ T.T.C. / m²	10€ T.T.C. / m²
Etat des lieux	3€ T.T.C. / m²	3€ T.T.C. / m²

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE	Pour un bien situé en zone très tendue (ABis) : CHATOU - CROISSY SUR SEINE - LE VÉSINET - LE PECQ RUEIL MALMAISON - BOUGIVAL - CARRIÈRES SUR SEINE	Pour un bien situé en zone tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12€ T.T.C. / m²	10€ T.T.C. / m²
Etat des lieux	3€ T.T.C. / m²	3€ T.T.C. / m²

	HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR	HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE
Bail civil	un mois de loyer H.C.	13% T.T.C. du loyer annuel
Parking	150€ T.T.C.	150€ T.T.C.
Local professionnel / commercial	néant	10% du loyer triennal brut H.C.

Taux de T.V.A. appliqué : 20%